

Prière de faire parvenir observations et demandes d'information sur le Guide à l'adresse suivante :

1. LE TRAITE SUR

Directeur de la recherche
ICPSI
307, rue Gilmour
Ottawa (Ontario)
K2P 0P7.

BALISTIQUES (ABM)

Le Secrétaire général de l'Union soviétique, N. Brejnev, et le président des États-Unis, M. Nixon, ont signé le 26 mai 1972 le Traité SALT I (qui englobait le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques) et l'Accord provisoire sur les armes stratégiques offensives. Les pourparlers SALT ont commencé en novembre 1969, mais incapables d'en arriver à un accord définitif sur la limitation des armes stratégiques offensives, les parties ont convenu de signer un Traité ABM distinct valable pour une période illimitée et de signer un accord provisoire sur la limitation des armes offensives.)

Tant les États-Unis que l'Union soviétique ont entrepris des programmes de défense contre les missiles balistiques (DMB) au cours des années 1960. Aux États-Unis, la question de la DMB a suscité un long débat public, car on s'interrogeait sur l'à-propos de mettre en point de tels programmes, et plus particulièrement sur deux aspects fondamentaux : les dispositifs de défense pourraient facilement être débordés par de nombreux missiles offensifs moins coûteux qu'eux, et le déploiement de systèmes antimissiles balistiques risquait de miner le concept de la destruction mutuelle assurée, fondement de la doctrine de dissuasion nucléaire. Ce concept suppose qu'il est impossible de se garantir de défenses convenables contre les armes nucléaires.

Le Traité ABM interdit aux deux camps de déployer un système national de DMB et il limite à deux le nombre d'endroits où chacun pourrait installer des dispositifs antimissiles balistiques (le 3 juillet 1974, ce plafond est passé à un seul endroit). L'objet du Traité est exposé au paragraphe 1 (2) :